

Briefve exhortation faicte aux
Estats de ce Royaume, par
Monsieur l'Archevesque de
Bourges sur le serment
solemnel [...]

Beaune, Renaud de (1527-1606). Auteur du texte. Briefve exhortation faicte aux Estats de ce Royaume, par Monsieur l'Archevesque de Bourges sur le serment solemnel presté par sa Majesté (18 oct. 1588). 1588.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

*BRIEFVE***EXHORTATION**

FAICTE AVX ESTATS

de ce Royaume, par Monsieur

l'Archeuesque de Bourges, par

commandement du Roy, sur

le serment solemnel presté par

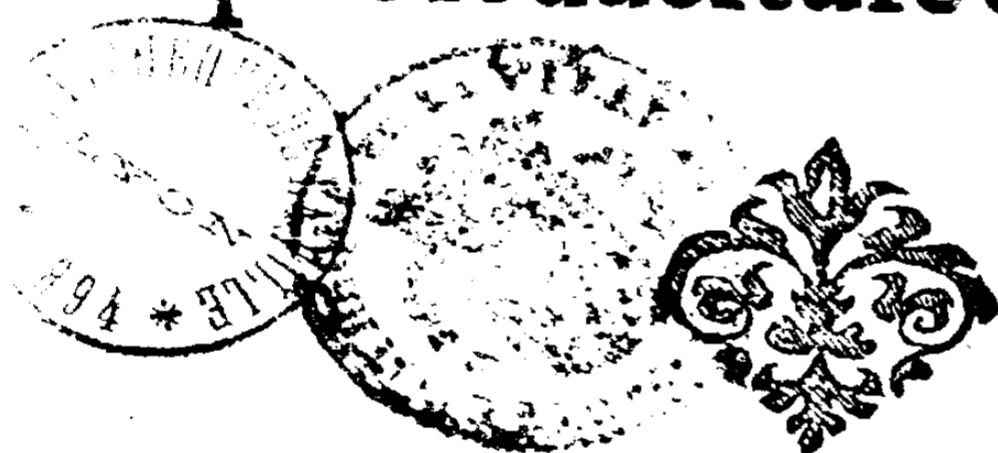
sa Majesté : & par luy requis

de ses subiects, pour l'entrete-

nement de l'Edict d'Union, le

Mardi xviiij. d'Octobre, 1588.

apres l'ouverture des Estats.

*A LYON,*

PAR BENOIST RIGAUD.

AVEC PERMISSION.

34

Le Lecteur sera aduertý, que cy deuant a esté mis en lumiere quelque autre Harangue ou proposition faiçte au Roy, sur l'Vnion de la Noblesse Catholique, comme presentee au Roy, par Monsieur de Mende Archeuesque de Bourges, imprimée à Paris pour André le Coq, laquelle est supposée & faulxement attribuée audict Sieur Archeuesque, & est par luy desauouée.



BRIEFVE EXHORTATION

FAICTE A V X ESTATS D E C E

*Royaume , par Monsieur l'Archeuesque de
Bourges , par commandement du Roy, sur le
serment solemnel presté par sa Majesté : le
Mardy xvij. iour d'Octobre, en l'assemblee
des Estats.*



I R E,

Puis qu'il a plu à Dieu, vous in-
spirer au renouvellement de ceste
tant solemnelle alliâce entre Dieu
& vostre peuple, sous vostre o-
beissance & auctorité, & receuoir

ce grand serment immortel deu à Dieu, là haut & à
vostre Majesté, qui porte son image & son glaiue çà
bas. Il est raisonnable que voz peuples entendent la
grandeur & grauité de cest acte, à ce qu'à faute de le
congnoistre, ils ne tombent en vn pariure infame, à
leur ruyne & confusion. Il est naturel à l'hōme qui est
pourceu de lumiere, de raison, de chercher & apren-
dre les causes de ses actions, & congnoistre ce qu'il
faict, principalement és affaires qui sont avec Dieu.
Et par ce qu'il vous plaist (Sire) à l'exemple de ses
bons & antiens Roys d'Israël, que ceste sainte instru-
ction, en ce serment si solemnel soit donnée à voz
peuples par la bouche des Prelats de l'Eglise de
Dieu, ainsi que dit le Prophete, que les leures du
Prestre gardent la science & doctrine, & que le peu-

ple recherchera la Loy de Dieu de sa bouche. Je feray presentement entendre à voz peuples & Estas, la grauité & consequence de ce tant sacré & solennel serment.

François Chrestiens icy disposez à ce saint œu-
re, composez de tant de grands Princes, Cardinaux,
Prelats, Gentils-hommes, nobles, & autres du tiers
Estat, de toutes sortes, dignitez, & qualitez, humi-
liez vous sous la puissante main de Dieu, reco-
gnoissez sa grandeur, & l'effect & qualité du sermēt
que vous luy allez prester.

Ce grand Dieu, que iustement vn chacun adore,
Createur & Seigneur de l'vniuers: Il est la source &
fontaine de verité: mais que (dis ie) la source? il est la
verité mesme: car il l'a ainsi prononcé par son fils
nostre Sauueur: Je suis (dict-il) la verité & la vie. Et
au contraire tout homme de soy est menteur, les plus
gens de bien mentent & se desmentent eux mesmes,
par l'infirmité de leur nature humaine, par ce qu'il
n'est en la puissance des hommes de iustifier, verifier,
& faire paroistre l'effect de leurs promesses & parol-
les, & cela appartient à Dieu seul. Les autres hom-
mes qui n'ont ceste probité & vertu, mentent, ou par
legereté, ou par la corruption de leurs pechez, qui
les dispose & conuie à la mensonge & tromperie. Et
le moyen d'asseurer les parolles & promesses des
hommes gist en Dieu seul, qui est la verité mesme,
auquel faut referer & rapporter toutes nos promesses
& tesmoignages de noz ppos. Aussi tous seemēs se
rédent à Dieu, & se font au nom de Dieu viuant, insi
qu'il a esté ordonné au peuple dès les premiers sie-
cles. Et ce grand Dieu, quand il luy à pleu assurer
son

son peuple en ses hautes promesses, & s'accommoder au lien de serment à la mode des hommes, il a iuré par soy mesmes en ces mots: Je suis viuant (dict-il,) car tout ainsi qu'il n'ya rien plus veritable que Dieu est viuât & immortel, aussi fault il que noz promesses pour assurance de verité, soient assurees & appuyés sur ceste verité mesme. De là s'en ensuit que qui emprunte fausement le nom de Dieu en son serment, & avec intention de mentir, tout ainsi qu'il a inuocqué ce Dieu viuant, par lequel nous & duquel nous viuons & auons le mouuement & sentiment: mod iure le mespris du nom de Dieu, il s'acquiert çà bas la mort & en l'autre siecle la damnation eternelle: comme il aduint iadis à Ananias & Saphira, auxquels l'Apostre S. Pierre prononca sentence de mort, leur disant, vous n'avez pas menty aux hommes, mais à Dieu. Et de faict ils moururent sur l'heure, comme il est aduenu à plusieurs autres contemp- teurs du nom de Dieu.

Ceste obseruation & reuerence se garde en tout serment, voire és affaires priuez & particuliers des hommes, quand il est permis de iurer, ou pour repousser vne grande & notable calomnie, ou terminer vn affaire, qui autrement ne se peult decider: mais bien plus seuerement & reueremment se doit obseruer, au serment qui se rend à Dieu, & avec luy, en son alliance mesme & confederation. Car si celuy qui faulse le serment & alliance faicte entre les hommes, est estimé infame & meschant, comme infra-cteur de la foy, qui est le plus beau lien de la societé humaine, que deuiendra celuy qui rompra la foy & l'alliance qu'il aura iuré avec Dieu? S'il a offensé &

trompé les hommes , encores aura-il recours à Dieu, pour le tirer hors de l'infamie des hommes, & le remettre sus : mais s'il s'est rompu & departy d'avec Dieu, à qui aura-il recours? Le prophete, Ieremie nous enseigne qu'il faut que le vray serment se face au nom de Dieu viuant, qu'il ayt trois qualitez: A-sçauoir qu'il soit faict en verité, en iugement, & en iustice. En verité, par ce que tout ainsi que nos parolles sont appuyées & fondées sur la verité mesme qui est Dieu, aussi faut-il qu'elles soient veritables, & non menlongeres. En iugement, parce qu'il fault iuger & considerer ce que l'on iure, & la qualité de la chose pour laquelle on iure, pour la garder & obseruer. En Iustice, par ce que nos sermets, & ce pourquoy nous iurons, faut qu'il soit iuste: & qu'il ne tende à la diminution de l'honneur de Dieu, destruction ou scandale de nous ou de nostre prochain.

Iugez doncques, iugez & considererez, François Chrestiens, la Iustice du serment que vous allez presentement faire à Dieu, à fin de l'observer en toute verité & constance, & que le malheur deu aux pariures & contempteurs du nom de Dieu, ne vienne sur voz testes.

Vous iurez presentement l'Vnion Chrestienne avec Dieu vostre pere, avec son espouse, son Eglise, qu'il a acquise par son propre sang: & avec tous ses enfans regenererez d'un mesme sang, lauez d'une mesme eaue de Baptisme, appelez au mesme herirage du Royaume des cieux, nourriz de mesme pain, & de mesmes sacrements en la maison de Dieu, qui est l'Eglise Chrestienne.

Ceste Eglise, en sa propre & naturelle signification

tion n'est pas vn bastiment materiel de pierres, comme nous appellons metaphoriquement les saincts Temples: par ce qu'ils representent la congregation des Chrestiens. Mais ceste Eglise de Dieu dont nous parlons est vne Vnion, & compaignie de tous les fidels qui sont, ont esté, & seront croyans au nom de Dieu & en ses promesses, qui ont mesme sens & doctrine de la parole de Dieu, mesme vsage des Sacrements, qui reconnoissent la succession legitime des Apostres, & quelque part qu'ils soient espanduz au monde, ont vne mesme Foy, vn mesme Baptesme, vn mesme Esprit, vn mesme Seigneur & Maistre.

Ceste Eglise est visible & inuisible, quoy que dient ces nouveaux Docteurs: visible en terre parce qu'elle comprend tous ceux qui sont baptisez, & perseuerent en l'Vnion de l'Eglise, & communications des Sacrements fideles & hypocrites, iusques à ce qu'ils soient descouverts & separez de la communication, & participation des autres Chrestiens. Car tout ainsi que l'iuraye meslée parmy le blé, & la brebis gastée dedans le troupeau, font part du boisseau & du troupeau, iusques à ce qu'ils soient trieux & separez. Ainsi les mauuais & hypocrites, heretiques couverts, ou Lucianistes, iusques à ce qu'ils soient notoirement separez, representent & font part du corps de l'Eglise, se reseruant ce grand & iuste iuge au dernier iour, de mettre l'iuraye & la paille au feu, & le bon grain en son grenier. Elle est inuisible, si nous considerons estroictement la vraye & saincte Eglise, composée des fidels esleuz de Dieu, à luy seul congneus & non aux hommes: Elle est encores inuisible si nous considerons ceste Eglise triumpante là
haut

haut , que les hommes mortels ne peuvent encores
 veoir. En ceste Eglise n'y a poinct enuers Dieu de
 distinction de personnes, de nations, de qualitez , de
 conditions, de sexe : car tous les vrays croyans & fi-
 dels, sont faicts par la grace de Dieu, enfans d' Abra-
 ham adoptez au Royaume des cieux. Enuers Dieu,
 dict saint Paul, n'y a difference du Scythe, du Bar-
 bare, du Grec, ne del'Hebreu, du masse ou de la fe-
 melle , serf & esclau ou libre. Et quand vous oyez
 parler de diuerses Eglises, soit d'Ephese, soit de Je-
 rusalem, soit d' Alexandrie, Constantinople, ou au-
 tres , ce n'est pourtant qu'une mesme Eglise. Tout
 ainsi qu'en vn Royaume ou Monarchie, y a plusieurs
 villes & citez , & toutesfois ce n'est qu'un mesme
 Royaume. Comme le Soleil a plusieurs rayons qui
 se respandent çà & là, sortent toutesfois d'un mesme
 corps de Soleil, qui est tousiours vny en son entier,
 comme d'une mesme fontaine sortent plusieurs ruis-
 seaux, & d'un mesme arbre plusieurs rameaux : bou-
 chez & empeschez la lumiere de l'un des rayons du
 Soleil, destournez & retrenchez l'un des ruisseaux
 de la fontaine, coupez l'une des branches de l'ar-
 bre: le Soleil, la fontaine, & le tronc de l'arbre de-
 meurent en leur entier: Ainsi l'Eglise, encores qu'il
 y en ayt quelques particulieres qui semblent estein-
 ctes en Asi, Affrique, Constantinople, Egypte ou ail-
 leurs: elle ne laisse pourtant de demeurer en son en-
 tier. Et ce que l'on dit de l'Eglise Romaine, n'est pas
 pour le regard des murailles de la ville de Rome:
 mais pour vne remarque de nomination & demon-
 stration, qu'en icelle Saint Pierre, & depuis saint
 Clement, & autres leurs successeurs ont presché &
 annon-

rié
 as
 la
 ué
 s
 e.

annoncé la parole de Dieu, & tesmoigné la vraye doctrine Chrestienne, avec plusieurs autres Martyrs, au per l de leur sang, qu'ils ont franchement ressan- du pour le nom de Dieu, sans onques auoir varié par tant de siècles ny aduis aucune nouuelleté d'heresie: & qu'à ceste foy inuiolablement gardée à Rome, se font vniz les vrais Prelats & Pasteurs des autres Eglises Catholiques, par vn consentement general & vniuersel, & par succession legitime de temps en temps.

Ceste vnion & vnté de l'Eglise a part & communication avec les Saints qui desia regnent heureusement au ciel. qui ont vaincu & surmonté le Monde, le Diable, & la Chair: avec tant d'Ange & ames celestes qui louent Dieu là hault incessamment. Et encores que ceste Eglise celeste s'appelle triumpante, pour auoir heureusement vaincu les Monstres de çà bas, & triumpé avec leur chef nostre Sauueur: & que la nostre qui est ici en terre s'appelle militante, parce que la vie de l'homme sur la terre, n'est qu'une milice & combat: les deux toutesfois ne sont qu'une Eglise. Ce que tesmoigne assez saint Paul quand il dict, parlant à ses freres Hebreux: Vous estes montez non poinct en la montaigne fumante & terrible de Sinay: mais en la montaigne sainte & celeste de Sion, en vne innumerable compaignie d'Ange. Et ce qui s'ensuit. L'vnion & vnté de ceste Eglise est si forte qu'elle ne se peut rompre, ny separer en foy. Car elle est fondée sur la ferme pierre, qui est nostre Sauueur Iesus Christ: tellement que contre icelle les portes d'Enfer ne se pourront aucunement preualoir. Ainsi le Psalmiste parlant mystiquement

de l'Eglise exclame: Ils m'ont souuent combatu, dès ma ieunesse: mais ils ne m'ont peu rien faire. Hors le Parc de ceste Eglise ne se trouuent aucunes herbes douces & salutaires: toutes autres herbes sont ameres & veneneuses. Aussi qui se separe d'icelle, il s'acquiert la mort. Celuy qui se depart de sa Patrie, & abandonne ses amis, vne si honneste compagnie de citoyens pour s'en aller à la part des ennemis, il est tenu pour meschant & traistre: aussi qui se distraict de l'vnion de l'Eglise, il se rend indigne des promesses d'icelle, & des graces de son espoux. Qui ne tient l'Eglise pour mere, il ne peut auoir Dieu pour pere. L'Arche de Noé fut construite & edifiée, lors que l'ire de Dieu submergea tout le monde par les eaues, pour reseruer ce petit troupeau de huit ames, qui representoit l'Eglise de Dieu. Si quelqu'un hors de ce vaisseau, s'est peu sauuer & garentir d'estre noyé en ceste grande inondation, i'aduoueray & reconnoistray que l'on se pourra sauuer hors de la maison de l'Eglise.

L'Escriture sainte nous represente ceste vnion de l'Eglise en maintes sortes & figures dont elle l'appelle: quelquefois est appelée la vigne du Seigneur par le prophete Esaye, & par nostre Sauueur la parabole est descrite de ceste vigne, baillée à loüage à de mauuais vigneronns, & depuis reloüee à d'autres, dont Dieu le Pere est le Maistre vigneron, les fideles en sont les branches qui portent le fruit & les feuilles: & comme la branche qui ne porte bon fruit sera couppee, retranchée, & mise au feu. Elle est aussi nommée du nom de maison, parce qu'ainsi qu'en vne maison, y a plusieurs pierres & matieres

matieres sus vne pierre fondamentale, qui toutes ne font qu'un corps : Ainsi l'Eglise de Dieu fondée sur ceste pierre ferme nostre Sauueur, qui fait le coing & angle de la maison, bien qu'elle soit composée de plusieurs pierres viues, ce n'est toutesfois qu'une Eglise, liée & vnies ensemble, par le ciment de l'esprit de charité diuine. Elle est aussi comparée au troupeau & Bergerie dont Dieu est le Pasteur, & nous les brebis: par ce que tout ainsi qu'un troupeau bien vny & serré, sous la voix & la garde de son Pasteur, se maintient & conserue, & la brebis qui s'en separe est deuorée du Loup: aussi l'Eglise de Dieu se maintient vnies sous son chef Iesus Christ, pasteur de noz amez: elle oyt sa voix, & le suit par tout: & qui s'en depart est incontinent deuoré par le Loup ou Lyon rugissant, ennemy de l'homme. Elle est appelée esponse de Dieu, pour demonstrier la grande charité & dilection que nostre Sauueur porte à son esponse, qu'il a choisie dès l'establissement du monde, & à tous ses enfans qu'il retient & contient, comme un bon pere de famille, en vne vnion & amitié ferme & inuiolable.

Je ne m'estendray icy Philosophalement, ou par exemples assez communs, & frequens en nos histoires, pour monstrier combien l'vnion est forte, & foible la diuision. Car l'exemple seul de nostre Eglise parle assez, & monstre les grands effects qu'elle a produits en toutes ces parties du monde. Par ceste grande ferueur de charité qu'auoient entr'eux les premiers Chrestiens lors qu'ils estoient si vnyz ensemble, que chacun n'auoit rien de propre à soy, ains raportoient tout en commun ce qu'ils auoient, aux

pieds des Apostres, Diacres & Ministres de l'Eglise pour estre employez au seruice de Dieu, sustentation des pauures, & entretenement des Ministres, & de tout le reste de l'Eglise. Ils alloient tous ensemble, & chacun à part, à la mort volontaire, au dernier supplice resprendre librement leur sang pour l'honneur de nostre Dieu. Aussi ont ils espouuanté, & esbranslé les Empereurs, & Tyrans, & toutes les plus puissantes Monarchies du monde, par ceste fermeté, constance, vnion & charité si grande. Comme il est escript des Saincts qui ont par leur foy & constance vaincu & surmonté les Royaumes, faict œuures de iustice & obtenu les promesses de Dieu, & ce qui s'en suit.

Et nous estans d'une mesme foy, d'une mesme loy & creance, sous vn mesme Maistre & sauueur, en mesme Eglise, en mesme nation, ferons nous difficulté de nous vnir & employer les vies, & biens, pour le nom de Dieu, duquel nous auons eu la vie & l'estre duquel nous esperons encores la vie eternelle, pour maintenir son Eglise, son espouse, mere de tant d'enfans, nos freres fideles, pour la conseruation de cest Estat, qui par tant d'années est deschire, destruit, & desolé par l'heresie & diuision?

Nous ne cornons pas la guerre, comme l'on dict, nous autres de l'Eglise non, non : l'Eglise ne cherche ne demande le sang. Nous desirons plustost que les desuoiez se retournent, & viuent: Mais que dirons nous en vne obstince perturbation de ceux qui troublent l'Eglise, qui renuersent l'Estat, sinon ce que dit S. Paul à les Galates : Pleust à Dieu, que ceux qui nous troublent fussent retranchez. L'intention du
Chirur

Chirurgiē est de cōseruer tout le corps & les mēbres: mais quand le corps ne se peut conseruer sans couper le membre gangrené & pourry, il faut lors le cauterer ou le razer: que Dieu voulsist que lon s'en peust passer: & ils se voussissent renger au giron de l'Eglise. Nous n'en refusons pas vn, la misericorde de Dieu & de son Eglise rend les bras à vn chacun. Iudas mesme s'il ne se fust desesperé eust esté receu en l'Eglise: mais sa faulte de foy, & obstination, le perdit.

Ce pendant que pouuons nous moings qu'en vn esprit de Dieu, en vne charité, nous vnir tous, nous conseruer, & embrasser la deffense & protection de la Religion de Dieu, de l'Eglise Catholique, Apostolicque & Romaine, & de cest Estat? Nous vnir (dis-ie) sous nostre Christ, nostre Sauueur, sous l'obeissance de nostre Roy Henry troisieme, duquel la foy venant de ces Ancestres, continuée de lignée en lignée iusques à luy a rédu dès ses ieunes ans & produit chacun iour, tant de beaux exemples, & nō seulement en luy, mais en toute sa maison. En la Royne sa mere, qui a nourry nostre Prince, des son enfance, & tousiours depuis maintenu en ceste sainte Religion. En la Royne espouze du Roy, Princesse tresvertueuse, dont les deuotions sont si grandes & feruentes, que nous ne pouuōs moins esperer de la grace de Dieu qu'à l'exemple de ceste bonne Anne mere de Samuel, la bōté de Dieu, apres si longues prieres, osterà de ce Royaume cest opprobre de sterilité, & luy dōnera vne heureuse lignée au grand repos & consolation de ce Royaume, en la pieté de nos Princes, de toute la Noblesse, de toute sa famille, de tout son peuple.

Vniffons nous donques, vniffons nous tous ensemble, vrays Catholiques fideles : renouuellons ce grand ferment folemnel deu à Dieu. Ioignons ensemble noz vœus & nos cœurs, & les rendons & confirmons avec Dieu : Iurons à nostre Prince l'obeyffance & submission qui luy est deüe, de tout droit diuin & humain. Embrassons la charité Chrestienne: delaiſſons toutes haines & rancunes ouuertes & secrettes, ſouſpeçons & defiances, qui iuſques icy nous ont diuiſez, & troublez qui ont empesché voire rompu de ſi bons deſſeings, & ſans leſquels la France fuſt deſia en repos.

Leuons les mains au ciel pour rendre à ce grand Dieu le ferment que nous luy debuons, qu'il en ſoit memoire à iamais par tous les ſiecles à venir que la poſterité marque la foy & loyauté de noz serments, & non le pariure, par les bons & ſaincts effects qui s'en enſuiuent.

Et puis qu'il a pleu à voſtre Maieſté (Sire) iurer preſentement tout le premier le ferment ſi ſolemnel, pour exemple à tous vos peuples, nous leuons tous d'un commun accord les mains au ciel, & iurons à Dieu de le ſeruir & honorer à iamais, maintenir ſon Eglise Catholique & Romaine, & la defendre, auſſi voſtre Maieſté & voſtre Eſtat enuers & contre tous, obſeruer & garder inuiolablement ce qui eſt contenu en voſtre Edict d'union, preſentement leu à la gloire de Dieu, exaltatiõ de ſon ſainct nom, & conſeruation de ſon Eglise & de ce Royau-
me.

